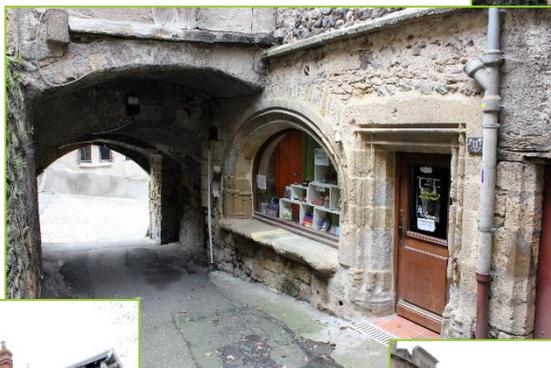


FINANCES



LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, chers amis,

Vous trouverez dans ce nouveau bulletin, l'information nécessaire et transparente sur les finances communales.

La situation financière de la commune de Saint-Saturnin, comme bon nombre de collectivités locales, est tendue depuis quelques années. Cette tension financière a été analysée, discutée, débattue, pour la première fois, dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire. C'est à l'issue de celui-ci que le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté l'augmentation des impôts locaux. Cette décision, dont nous avons pleinement conscience de l'effort qu'elle demande aux habitants, était quasi inéluctable.

Le contexte budgétaire actuel, avec de nouveau un désengagement de l'Etat dans différents domaines (Baisse de la DGF), corrélatif à des transferts de compétence... sans transfert de moyen (nouveaux rythmes scolaires) impacte douloureusement notre collectivité. Il convient de noter l'effort de maîtrise des dépenses effectué, mais qui ne compense pas suffisamment les baisses de recettes.

Le choix de ne pas revoir les taux d'imposition précédemment, aussi légitime soit-il, arrive cette année à ses limites. Ce d'autant plus que l'effort demandé aux collectivités de participer au redressement des comptes publics, va se poursuivre au moins jusqu'en 2017...

Je profite également de la livraison de ce bulletin pour vous informer que nous poursuivons les réflexions sur l'AVAP corrélativement à l'élaboration de PLU. Par ailleurs nous avons retenu un cabinet d'études pour la première tranche de travaux de réfection des ruelles de bourg. Ceux-ci devraient débiter au cours du dernier trimestre 2015. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier.

Enfin je voudrais profiter de ce bulletin pour remercier et féliciter les associations de nos villages qui font vivre et animent nos rues et places au grand bonheur des habitants et des touristes de passage, qui je l'espère seront encore plus nombreux à nous rendre visite pendant cette période estivale.

Christian Pailloux

Les finances communales : le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015

Les comptes administratifs 2014 (CA 2014) de la commune et du CCAS ont été votés le 28 février 2015. Les budgets primitifs 2015 (BP 2015) ont été votés le 14 mars. L'ensemble de ces pièces comptables sont consultables en mairie.

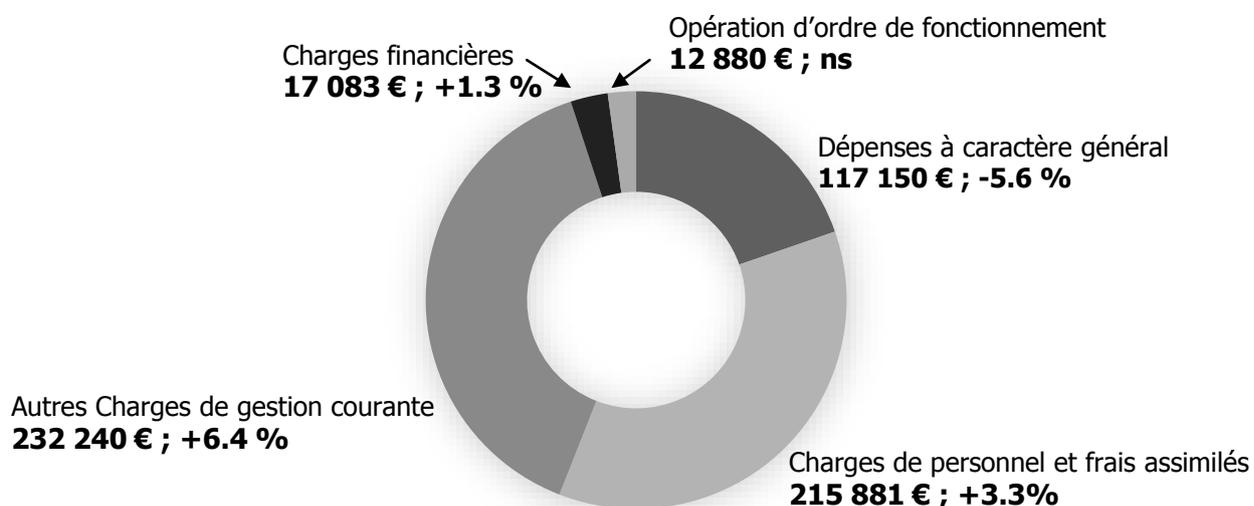
Le CA 2014, compte de résultat de la commune au 31/12/2014, dégage un **excédent de fonctionnement de 88 438.65 €**, et un **déficit d'investissement de 130 934.78 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Résultat de la section de fonctionnement 2014

En 2014, les **dépenses de fonctionnement se sont élevées à 595 234 €**, en hausse de 3.3 % par rapport à 2013. Elles sont réparties comme suit :

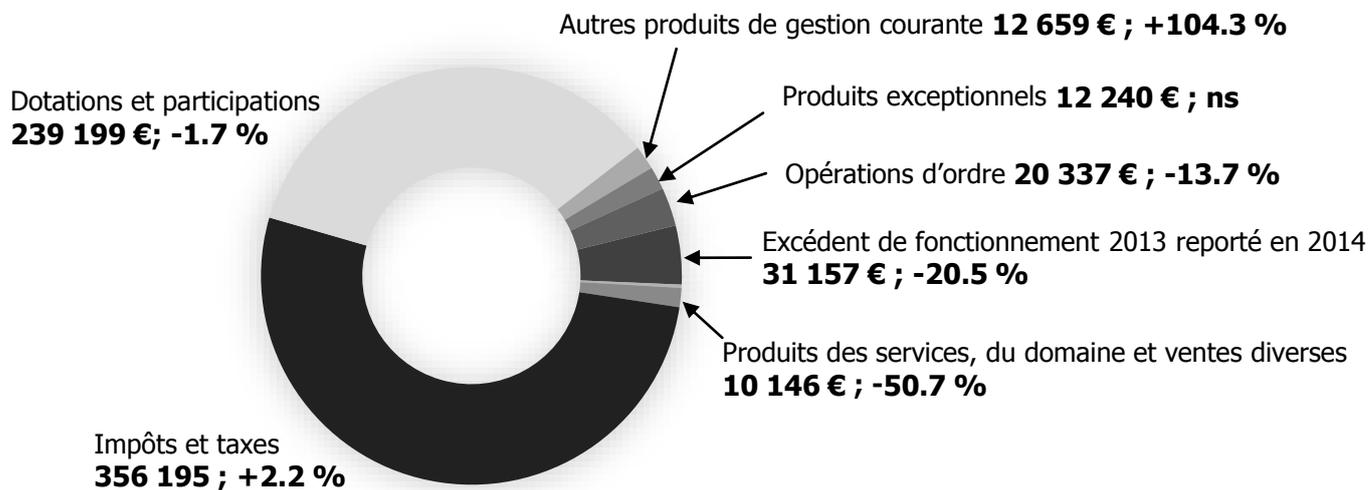
| Chapitres | Montant (€) | % des dépenses | Evolution / 2013 |
|---|----------------|----------------|------------------|
| Dépenses à caractère général | 117 150 | 19.6 % | -5.6 % |
| Charges de personnel et frais assimilés | 215 881 | 36.3 % | +3.3 % |
| Autres charges de gestion courante | 232 240 | 39.0 % | +6.4 % |
| Charges financières | 17 083 | 2.9 % | +1.3 % |
| Charges exceptionnelles | - | - | ns |
| Opération d'ordre de fonctionnement | 12 880 | 2.2 % | ns |
| Total dépenses de fonctionnement | 595 234 | 100 % | +3.3 % |



La hausse des autres charges de gestion courante (+13 980 €, +6.4 %) est essentiellement due à l'intégration en 2014 des coûts de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, avec la prise en charge des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur un trimestre (7 500 €) et la régularisation du versement de la subvention 2013 au CCAS (5 000 €). Les autres charges ont été bien maîtrisées.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 683 672 €, elles sont stables par rapport à celles de 2013, ce qui est plutôt une bonne surprise, compte-tenu des baisses de dotations de l'Etat. Elles sont réparties comme suit :

| Chapitres | Montant (€) | % des recettes | Evolution / 2013 |
|--|----------------|----------------|------------------|
| Excédent de fonctionnement 2013 reporté en 2014 | 31 157 | 4.6 % | -20.5 % |
| Remboursement sur rémunération de personnel | 1 739 | 0.2 % | ns |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 10 146 | 1.5 % | -50.7 % |
| Impôts et taxes | 356 195 | 52.1 % | +2.2 % |
| Dotations et participations | 239 199 | 35.0 % | -1.7 % |
| Autres produits de gestion courante | 12 659 | 1.9 % | +104.3 % |
| Produits exceptionnels | 12 240 | 1.8 % | ns |
| Opérations d'ordre | 20 337 | 2.9 % | -13.7 % |
| Total recettes de fonctionnement | 683 672 | 100 | -0.4 % |



87 % des ressources de la commune proviennent des impôts et taxes de la commune et des dotations de l'Etat.

Les évolutions contraires des « autres produits de gestion courante » et des « produits des services... » sont dues essentiellement à un changement d'affectation de compte de certaines ressources (dont les participations des utilisateurs de la Grange de mai ou de la salle des fêtes de Chadrat).

Le résultat de la section de fonctionnement est donc un **excédent de 88 438 €** en baisse de 25 % par rapport à 2013.

Résultat de la section d'investissement 2014

| Dépenses | Montant (€) | Recettes | Montant (€) |
|--|----------------|---|----------------|
| Dépenses d'équipement | 400 098 | Toutes subventions d'équipement | 240 354 |
| Remboursement d'emprunts | 53 143 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 60 775 |
| Autres immobilisations financières | 12 507 | TLE / Taxe d'aménagement | 10 512 |
| Total dépenses réelles | 465 748 | FCTVA | 50 197 |
| Opérations d'ordre d'investissement | 61 146 | Emprunts nouveaux | 65 000 |
| Total dépenses d'investissement | 526 894 | Total recettes réelles | 426 838 |
| | | Opérations d'ordre d'investissement | 49 898 |
| | | Total recettes d'investissement | 476 736 |

Le résultat 2014 de la section d'investissement est donc un déficit de **-50 157 €**, complété :

- du report du déficit 2013 de la section d'investissement : **-106 286 €**
- des restes à réaliser : **-99 904 €** (dont en grande partie le solde des travaux de la 2^{ème} tranche des travaux du Pôle de vie)
- des restes à recevoir : **+125 412 €** constitués essentiellement des soldes de subvention à recevoir de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche du pôle de vie et de l'appentis Pignol

Le déficit global cumulé est donc de -130 935 €.

Les dépenses et les recettes réelles d'équipement en 2014 sont les suivantes :

- ▶ **Matériel communal** : 3 886 € de dépenses, essentiellement des équipements pour l'équipe technique, et 750 € de subvention pour les défibrillateurs.
- ▶ **La fin du programme de rénovation de l'église** : 3 272 € pour la pose d'un paratonnerre, et le solde des subventions de 63 623 €.
- ▶ **Les travaux communaux** : 58 475 € de dépenses, essentiellement pour :
 - la réhabilitation de l'appentis place Pignol à Chadrat (42 002 €), avec arrêt de bus et toilettes publiques,
 - de travaux route du Marand (13 200 €)
- ▶ **Le programme d'aménagement du Pôle de vie** : des dépenses de 306 555 €, correspondant au solde de la 1^{ère} tranche de travaux (aménagement entre école et mairie) et une partie de la 2^{ème} tranche de travaux, ceux de la place des Razes. Les recettes de 175 981 € correspondent aux subventions de la 1^{ère} tranche des travaux.
- ▶ **Les locaux communaux** : 24 417 € de dépenses de rénovation de l'appartement au-dessus de la salle des fêtes de Chadrat, avant sa remise en location.
- ▶ **L'équipement informatique** : comme chaque année, pour 3 067 € de dépenses.
- ▶ **La « suite » du PLU** : on avait déjà dépensé 23 079 € en 2013 lors du lancement du PLU, cette année nous avons dépensé 425 € (pour la mise en publication). Le solde portera sur 2015.

Ce qu'aura réellement coûté la rénovation de l'appentis Pignol à Chadrat.

Cet appentis regroupe un WC public, un abri bus, et une salle fermée de 26 m². Le coût total des travaux et de la maîtrise d'œuvre sera de 75 264.75 € TTC ou 62 720.62 € HT.

Nous allons récupérer 9 408 € de TVA. La mairie a perçu 7 500 € d'amendes de police et attend 18 816 € de subvention DETR.

Ce qui fait un coût net de 36 404.62 € HT auquel on doit ajouter les 4.518% de TVA non récupérés soit 2 833.72 €.

Et donc la rénovation de l'appentis Pignol aura coûté 39 238.34 €

Affectation du résultat 2014 dans le budget primitif 2015

L'excédent de fonctionnement global cumulé de 88 438 € a été affecté, au budget primitif 2015, en totalité au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir une partie du déficit cumulé de la section d'investissement.

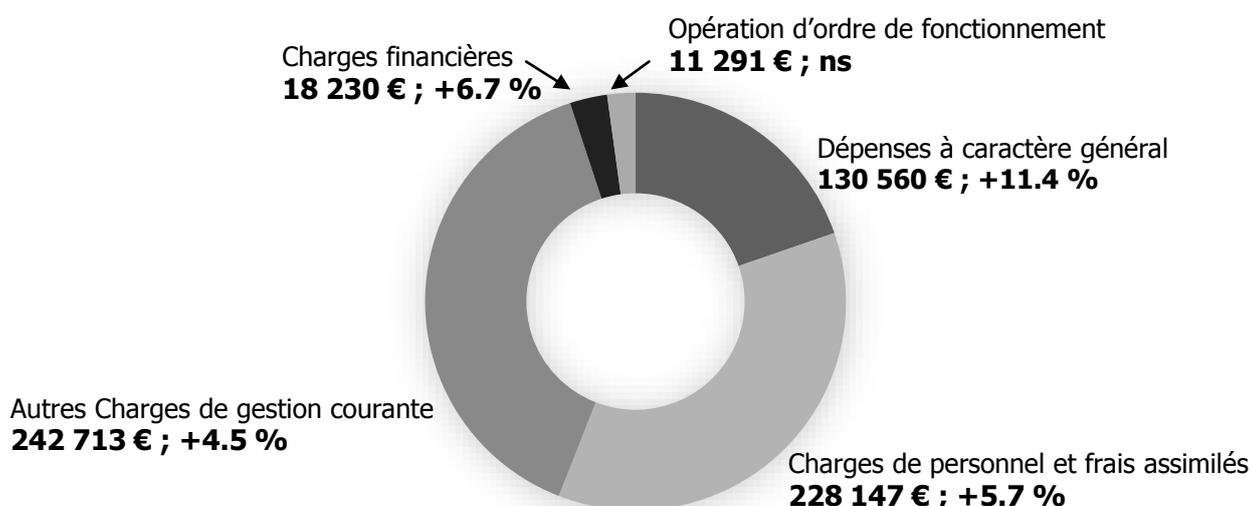
Pour la première fois depuis 7 ans, il n'a donc pas été possible de reporter une partie de l'excédent au budget de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2015

Budget primitif de fonctionnement 2015

En 2015, les **dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 638 691 €**. La répartition des charges est la suivante :

| | Montant (€) | % | Evolution / réalisé 2014 |
|--|----------------|--------------|--------------------------|
| Dépenses à caractère général | 130 560 | 20.4 % | +11.4 % |
| Charges de personnel et frais assimilés | 228 147 | 35.7 % | +5.7 % |
| Autres charges de gestion courante | 242 713 | 38.0 % | +4.5 % |
| Charges financières | 18 230 | 2.9 % | +6.7 % |
| Charges exceptionnelles | 7 750 | 1.2 % | ns |
| Opération d'ordre de fonctionnement (amortissements) | 11 291 | 1.8 % | ns |
| Total dépenses de fonctionnement | 638 691 | 100 % | +7.3 % |



La hausse prévisionnelle des dépenses de fonctionnement s'explique par :

► Dans les dépenses à caractère général :

- la réfection des jeux du terrain de jeux des enfants derrière l'école (9 000 €), que nous avons prévue en investissement, mais qui doit être inscrite en fonctionnement,
- une dotation pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales (5 000 €), le SMVVA ne prenant en charge que les eaux usées,
- une nouvelle dépense à la charge des communes : le traitement des dossiers de permis de construire (ADS), réalisé auparavant par les service de la DDT, transféré, en ce qui concerne la commune de Saint-Saturnin, au Grand Clermont à partir de juillet 2015, avec en contrepartie le règlement d'une participation évaluée à 7 000 €/an, soit 3 500 € pour 2015.

► Dans les dépenses de personnel :

- 5 000 € supplémentaires pour financer la mission des enquêteurs pour le recensement de la population. Cette dépense est financée partiellement par une dotation spécifique de l'Etat (2 358 €).
- Une augmentation des charges de personnel de 3 %.

► Dans les autres charges de gestion courante :

- L'augmentation de la participation au SIVOS de l'Ecole de la Monne (+12 000 €), pour le financement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) une fois déduit le fonds d'amorçage.

Pourquoi une hausse des taux d'imposition de la commune en 2015 ?

➤ **Un budget de fonctionnement non équilibré**

- des dépenses en progression de + 32 000 € (cf. ci-dessus)
- des recettes prévisionnelles en baisse : les communes participent à la réduction des dépenses de l'Etat, et nous avons anticipé une baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 12 000 €. Et ce n'est pas fini, il faudra anticiper 2016 et 2017...
- pas d'excédent de fonctionnement reporté en 2015 puisque tout l'excédent de fonctionnement a été affecté à la couverture partielle du déficit d'investissement, et donc un manque de l'ordre de 20 000 € minimum.

Soit un manque de l'ordre de 60 000 € au budget de fonctionnement.

➤ **Une situation financière déjà fragile fin 2013 (cf. article sur les finances de mai 2014)**

L'année 2013 avait déjà connu une dégradation de la situation financière de notre commune pour 3 raisons principales :

- la baisse des dotations et participations de l'Etat, engagée en 2013, qui se poursuit en 2015 et qui réduit notre capacité d'autofinancement,
- une hausse permanente de certaines charges de fonctionnement, malgré une politique de rigueur menée depuis plusieurs années,
- au plan de l'investissement, les retards de versement des subventions des travaux de l'église et les délais de réalisations de ces travaux qui ont engendré une part plus importante que prévue d'autofinancement de la commune de ces travaux. Ainsi, en 2014 nous attendions toujours 70 000 € de solde de subvention pour l'église...

Fin 2013, nous avons déjà fait le constat que les perspectives à venir ne seraient pas favorables : les collectivités participent à l'effort d'économie budgétaire de l'Etat avec encore cette année une baisse de ses dotations, et ce pour 3 années successives au moins. Nous avons déjà évoqué que la réforme des rythmes scolaires allait également avoir un impact financier à la charge des communes, à intégrer pleinement en 2015.

L'équipe municipale précédente avait fait le choix pour 2014 de ne pas bouger les taux d'imposition de la commune. Or, notre commune doit reconstituer sa capacité d'autofinancement pour poursuivre sa politique d'investissement. Et donc nous n'avons plus le choix cette année...

➤ **Une décision prise à l'unanimité du conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de la commune**

Les taux d'imposition de la commune de Saint-Saturnin n'ont pas été actualisés depuis 2004, soit depuis 11 ans.

Le tableau ci-dessous montre les taux d'imposition actuels de la commune de Saint-Saturnin par rapport aux communes de la communauté de communes des Cheires, et les nouveaux taux votés pour 2015.

| | Taux des 11 Communes des Cheires (2014) | Taux de Saint-Saturnin (2014) | Rang de Saint-Saturnin (du plus bas au plus haut) (2014) | % des impôts locaux de Saint-Saturnin | Décision du conseil municipal du 14 mars 2015 |
|----------------------------------|---|-------------------------------|--|---------------------------------------|---|
| Taxe d'habitation | de 8.93 à 15.34 % | 10.01 % | 4 ^e | 45 % | 11.67 % |
| Taxe sur foncier bâti | de 12.35 à 21.93 % | 16.87 % | 4 ^e | 49 % | 19.66 % |
| Taxe sur foncier non bâti | de 69.50 à 132.30 % | 100.38 % | 7 ^e | 6 % | 116.98 % |

Cette augmentation nécessaire permet de :

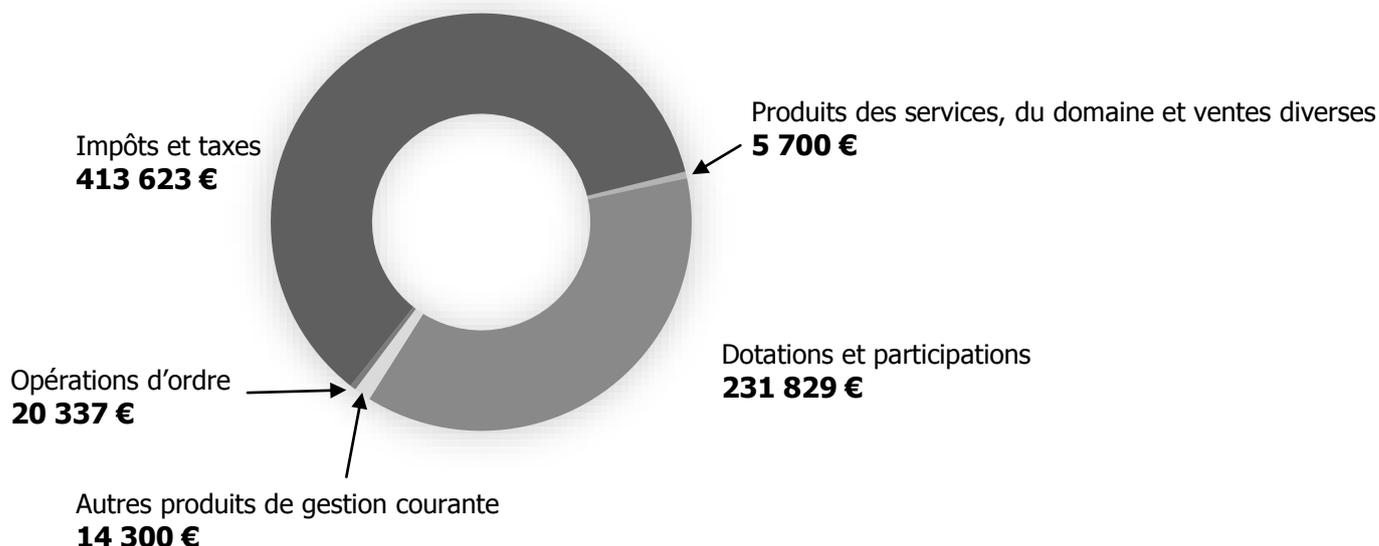
- recouvrir les 60 000 € manquants à l'équilibre du budget,
- reconstituer un excédent prévisionnel de 31 000 € permettant de contribuer au financement des investissements,
- redévelopper l'autofinancement de la commune permettant de développer nos possibilités d'emprunt, nécessaire pour assurer les investissements de la collectivité.

La prévision réalisée entraînera une hausse de 6% en moyenne des impôts par foyer.

L'équipe municipale est consciente de l'effort qui devra être fait par les habitants, mais cet effort est indispensable aujourd'hui.

Avec la hausse d'impôt décidée par le conseil municipal, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **670 452 €** :

| | Montant (€) | % |
|--|----------------|--------------|
| Excédent de fonctionnement 2014 reporté en 2015 | 0 | 0 |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 5 700 | 1 % |
| Impôts et taxes | 413 623 | 61.7 % |
| Dotations et participations | 231 829 | 34.5 % |
| Autres produits de gestion courante | 14 300 | 2.1 % |
| Produits exceptionnels | 0 | 0 |
| Opérations d'ordre (travaux en régie) | 5 000 | 1 % |
| Total recettes de fonctionnement | 670 452 | 100 % |



Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement est donc un **excédent de 31 761 €**.

Budget d'investissement 2015

Le budget d'investissement 2015 prévoit les dépenses d'équipements et de travaux suivants :

| Investissements | Dépenses prévisionnelles (€) | Recettes prévisionnelles (subventions et participations)(€) |
|--|------------------------------|---|
| Travaux du SIEG | | |
| - RAR Eclairage public place des Razes | 14 428 | |
| - 5 lampadaires | 4 751 | |
| - Extensions de réseaux | 1 200 | |
| Travaux communaux | | |
| - Fin des travaux réfection route du Marand | 15 000 | |
| - Fin de l'aménagement appentis et abri bus place Pignol (RAR 2014 et finitions) | 26 742 | 18 816 |
| - Programme de réfection de voiries | 40 000 | |
| - Programme investissements réseaux eaux pluviales | 15 000 | |
| - Aménagement parking Pougère | 6 500 | |
| - Local poubelles près de l'école | 5 000 | |
| Aménagement Pôle de vie | | |
| - RAR aménagement place du 8 mai (entre école et mairie) | | 19 788 |
| - RAR aménagement place des Razes | 31 625 | 116 731 |
| - Travaux et Maîtrise d'œuvre aménagements rues du bourg | 219 010 | 130 929 |
| Matériel communal | | |
| - RAR jeux d'enfants | 10 000 | |
| - RAR panneaux sécurité | 320 | |
| - Tracteur | 56 400 | 16 450 |
| - Reprise ancien tracteur | | 8 000 |
| - Equipement sécurité stationnement | 6 000 | |
| - Matériel divers | 2 000 | |
| Locaux communaux | | |
| - Fin de rénovation de l'appartement sur ancienne école Chadrat | 1 000 | |
| - Rénovation local employés communaux | 4 000 | |
| - Divers (dont changement porte local Ristord, chaises grange de Mai) | 4 000 | |
| - Mise en sécurité maison en péril Chadrat | 15 000 | |
| Frais d'études AVAP | 34 864 | 14 535 |
| RAR PLU | 13 687 | |
| Logiciel Horizon Village (gestion municipale) | 3 600 | |
| Achat foncier Clos d'Issac | 4 102 | |
| Total équipements et travaux | 534 229 | 325 249 |

Le budget prévisionnel d'investissement est donc le suivant :

| | Dépenses | Recettes |
|---|----------------|----------------|
| Equipements | 534 229 | 325 249 |
| Emprunts à rembourser | 54 626 | |
| Travaux en régie | 5 000 | |
| Créances groupement de collectivités (SMAF) | 7 098 | |
| Déficit d'investissement 2014 (hors RAR) | 156 443 | |
| Amortissements | | 11 291 |
| Fond Compensation TVA | | 42 217 |
| Taxe Aménagement | | 10 000 |
| Prélèvement sur recettes de fonctionnement 2014 | | 31 761 |
| Affectation résultat 2014 | | 88 438 |
| Emprunt d'équilibre | | 248 440 |
| Total | 757 396 | 757 396 |

Pour équilibrer dépenses et recettes, est inscrit un emprunt d'équilibre de 248 440 €, qui, comme chaque année, ne sera réalisé que partiellement, compte-tenu des délais de paiement des travaux du Pôle de vie (l'aménagement des rues du bourg) qui devraient s'étendre sur 2015 et 2016.

Zoom sur les dépenses communales affectées au SIVOS Ecole de la Monne

En 2014 la commune a affecté 158 709 € au SIVOS (constitué de Saint-Saturnin, Olloix et Cournols), qui représente 68% des "autres charges de gestion courante". La participation de chacune des 3 communes est calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune pour le budget de fonctionnement, et du nombre d'habitants de la commune pour l'investissement.

➤ Le fonctionnement du SIVOS en 2014

300 323 € de dépenses, 343 629 € de recettes, et donc un excédent de fonctionnement de 43 306 €

Les charges de fonctionnement intègrent 85 938 € de subvention au CLSH, correspondant à la subvention annuelle de 77 500 € complétée de 8 438 € de prestation d'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur un trimestre. Les recettes de fonctionnement intègrent le concours de 237 469 € des 3 communes constitutives du SIVOS.

➤ L'investissement du SIVOS en 2014

21 953 € de dépenses, 22 703 € de recettes, et donc un excédent d'investissement de 750 €

Il s'agit pour l'essentiel du capital des emprunts des extensions successives de l'école (19 436 €) financé par le fonds de concours des 3 communes à hauteur du même montant.

Ainsi l'appel de fonds « fonctionnement + investissement » du SIVOS s'élève en 2014 à 256 905 €, la participation de Saint-Saturnin s'élevant à 158 709 €.

➤ Budget 2015 du SIVOS

Stable en investissement, en hausse pour le fonctionnement du fait de la répercussion d'une année complète d'animation de TAP (estimée à 25 315 €), pour laquelle nous devrions recevoir une aide de la CAF, estimée à 7600 € ainsi que le fonds d'amorçage de l'Etat.

Toutefois l'appel de fonds en fonctionnement pour les 3 communes s'élève à 214 757 € contre 237 469 € l'année passée, du fait du résultat 2014 de 43 306 €, reporté en 2015.

Le budget de la commune ayant été voté avant celui du SIVOS, nous avons été prudents en inscrivant au budget 2015 de Saint-Saturnin une participation de 170 784 € au SIVOS, qui n'appellera au maximum que 161 702 €.



MP. Chazal, élue en charge du budget, et les élus membres de la commission finances restent à la disposition des habitants pour toute information complémentaire relative aux comptes de la commune et au budget 2015, par rendez-vous ou par mail mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

► Adresse

Mairie - Place du 8 mai - 63450 SAINT-SATURNIN
Tél. : 04.73.39.30.77
Email : mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

► Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 13h30 – 16h
Vendredi : 13h30 – 16h
Samedi : 9h – 12h, un samedi sur deux

La mairie est fermée au public le lundi, le vendredi matin,
le 2ème et 4ème samedi du mois

► Rencontre avec les élus

Christian PAILLOUX – Maire
Permanence le samedi matin et sur rendez-vous

Thierry VALLEIX – Adjoint
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

Sylvie BURLOT – Adjoint
Sur rendez-vous

Gérard GUITTARD – Adjoint
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

► Site Internet de la commune
www.saint-saturnin63.fr

Pour vous inscrire à la Newsletter municipale : rendez-vous sur la page
d'accueil du site Internet ou laissez vos coordonnées en mairie.

Bulletin élaboré par la commission communication sous le contrôle d'un comité de rédaction
constitué du Maire et d'élus. Contact email : com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr

Imprimé sur papier recyclé - Photos S. Bage

